

JUSTICE : LES INVESTIGATIONS RELATIVES A L'ATTENTAT DE NICE SE CLÔTURENT

jeudi 30 avril 2020, par [Thémis](#)

Les juges d'instruction du pôle antiterroriste en charge du dossier de l'attentat du 14 juillet 2016 à Nice ont mis fin à leurs investigations. Celles-ci ont permis d'aboutir à la mise en examen de neuf individus.

Après avoir considéré qu'il n'y avait pas lieu de réaliser des investigations complémentaires, les magistrats ont décidé de mettre fin à l'enquête qui visait à identifier, entre autres, les complices éventuels de Mohamed LAHOUAIEJ BOUHLEL.

Dans un mois, nous saurons si les éléments du dossier sont suffisants pour renvoyer les mis en examen devant une Cour d'assises spécialement composée, la même qui avait jugé l'année dernière Abdelkader MERAH, frère de Mohamed MERAH.

A défaut, c'est devant un tribunal correctionnel que le procès se tiendra. Quelle que soit la juridiction qui aura à statuer sur les infractions en lien avec cette attaque, la FENVAC sera présente aux côtés des victimes et des familles de victimes.

L'attentat du 14 juillet 2016 sur la promenade des Anglais avait tué 86 personnes, blessé 206 et laissé des milliers de victimes traumatisées.

Les parties disposent donc d'un délai d'un mois pour faire leurs observations et le Parquet National anti-terroriste pour faire ses réquisitions.